



SAINT-ETIENNE  
**métropole**

Conseil de  
Développement

**Comment renforcer l'attractivité culturelle de  
Saint Etienne Métropole : Pistes de réflexion et d'action  
Note d'information**

**Rapporteur** : Michel Mazziotta au nom du groupe de travail  
(Nora Chihab, Christian Bouget et Pierre Gonon)  
20 septembre 2006

## **Sommaire**

-Synthèse	Page 3
-L'attractivité culturelle : concept essentiel pour l'attractivité des territoires	Page 4
-L'enquête du Conseil de développement de Saint Etienne Métropole	Page 8
-Propositions pour le renforcement de l'attractivité culturelle – Préconisations	Page 12
-Annexes	Page 16

## Synthèse

Le patrimoine culturel d'un territoire influe directement sur les contenus des projets de développement à réaliser. En effet, il est le témoin de l'histoire des territoires mais aussi une source essentielle, dans tous les domaines, de créativité et de renforcement de la cohésion sociale. Le patrimoine culturel constitue donc un atout essentiel qu'il faut valoriser afin de renforcer l'attractivité du territoire concerné avec des implications évidentes en matière de tourisme.

L'attractivité culturelle repose donc sur une promotion active du patrimoine culturel local qui ne doit pas se limiter à ses seules composantes architecturales ou à ses seuls lieux de mémoire. Le Conseil de Développement de Saint Etienne Métropole a donc retenu une définition élargie du patrimoine comportant de nombreux éléments (Fêtes traditionnelles, patrimoine naturel, savoirs-faire, manifestations et pratiques culturelles etc) qu'il convient d'intégrer à une stratégie de valorisation globale.

Au-delà des aspects culturels, cette stratégie de renforcement de l'attractivité culturelle doit servir une approche plus globale de promotion économique et sociale de Saint Etienne Métropole. En effet, de nombreuses études<sup>1</sup> montrent que les entreprises choisissent leurs sites d'implantation non seulement sur des critères purement économiques mais aussi en fonction de l'attractivité culturelle du territoire. La valorisation «capital humain», fondement de l'économie du savoir, suppose l'existence de territoires attractifs capables d'offrir des infrastructures culturelles et de loisirs riches et variées.

Le Conseil de Développement de Saint Etienne métropole a proposé aux communes composant l'agglomération de répondre à un questionnaire afin de mieux comprendre quelles sont leurs attentes et de proposer des pistes de réflexion et d'action.

Des réponses collectées il ressort que les communes sont en attente d'un effort tout spécifique en faveur d'une plus grande coordination des manifestations culturelles ou de la promotion du patrimoine. Ces synergies pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'une politique de coordination globale de l'offre culturelle. Par ailleurs, cette mutualisation des actions devrait s'accompagner d'une réflexion en profondeur sur l'octroi des subventions afin de potentialiser au maximum les ressources allouées au développement de la culture ou des pratiques culturelles.

L'impact économique de la notion même d'attractivité culturelle est devenu de plus en plus évident au fil des ans. Pour autant, il ne faudrait pas céder à la facilité. Il est faux de croire qu'il suffirait d'inclure une «dose» de culture dans certaines actions pour que le territoire gagne une reconnaissance durable dans ce domaine.

Saint Etienne Métropole peut donc agir en tant que coordonnateur d'une politique globale, incluant à la fois la culture et les loisirs, qui puiserait ses racines dans les réalités locales tout en faisant le pari de l'implication forte des habitants autour des pratiques culturelles.

Une approche féconde et peut être indispensable à l'heure où la Ville de Saint Etienne ambitionne d'obtenir la reconnaissance de Capitale Européenne de la Culture.

<sup>1</sup> A ce sujet on pourra se reporter aux travaux du Professeur Richard Florida (Université Carnegie Mellon).

## **L'attractivité culturelle : concept essentiel au développement des territoires**

### **1-L'attractivité culturelle repose sur la notion de patrimoine et d'actions culturelles**

Le patrimoine culturel contribue, de manière évidente, à la définition des projets à réaliser sur un territoire donné. En effet, il est tout à la fois témoin :

- de l'histoire des hommes,
- de leur créativité artistique, économique ou industrielle,
- de leur organisation sociale.

Le patrimoine définit donc à la fois :

- Le cadre de l'action des acteurs socioéconomiques, culturels et institutionnels souhaitant assurer le développement et/ou la promotion d'un territoire donné.
- Un atout essentiel à valoriser afin de renforcer l'attractivité du territoire concerné et le potentiel touristique.

Au delà d'une approche classique de la notion de patrimoine, fondée sur la mise en valeur essentiellement du patrimoine immobilier ou des lieux historiques, il est possible de valoriser aussi des éléments plus divers (histoire économique et sociale, traditions, produits AOC, manifestations culturelles) qui contribuent à accroître le potentiel d'attractivité du territoire.

La nature du regard qui est posé sur le patrimoine culturel d'un territoire donné apparaît, bien souvent, comme déconnecté de sa valeur même. Il est ainsi possible que des territoires disposant d'un important patrimoine ne mettent pas en œuvre une réelle politique de promotion et/ou d'animation alors même que d'autres nettement moins riches, disposent d'une stratégie plus dynamique voire agressive.

La définition même de la notion de territoire revêt désormais une importance particulière car :

- Alors que cette définition a été longtemps le fait de spécialistes, on assiste, aujourd'hui, à une inversion de cette tendance avec une approche au sein de laquelle les acteurs locaux de la société civile tendent à jouer un rôle de plus en plus important et les spécialistes à fournir des «expertises» soumises au prisme du débat démocratique.
- Le champ même du patrimoine a évolué. Si les «vieilles pierres» revêtent toujours un intérêt majeur, elles ne sont plus seules. Les histoires locales, les techniques de production, les rapports sociaux, les savoir-faire des artisans ou le folklore constituent autant d'exemples des nouvelles composantes du patrimoine local.

### **2-Privilégier une définition large du patrimoine**

Pour des raisons assez évidentes, il semble plus logique de privilégier une conception plus large du patrimoine. Dès lors, les éléments pouvant déjà être pris en compte sont de plus en plus nombreux et composent ce que l'on pourrait qualifier de «stock ou capital patrimonial» à mettre en valeur.

Cette mise en valeur du patrimoine doit laisser une très grande place aux individus et aux pratiques destinées à favoriser sa mise en valeur. Ce sont les actions humaines qui favorisent la «vie» du patrimoine qui ne saurait être une

valeur figée mais se comprend comme une dynamique au service des citoyens et des territoires.

Le développement du patrimoine mais aussi des actions ou pratiques culturelles constitue un élément essentiel du renforcement de notre cohésion sociale qui doit s'entendre aussi comme la capacité dont disposent les gens de vivre en harmonie avec leur environnement.

Sans prétendre à aucune exhaustivité on peut citer :

- ◆ Le «petit» patrimoine avec des églises, chapelles, lieux de mémoire, maisons de caractère, moulins, lieux d'artisanat etc.
- ◆ L'habitat traditionnel le plus souvent rural.
- ◆ Les paysages façonnés par les activités humaines.
- ◆ Le patrimoine industriel et urbain récent.
- ◆ Les produits et savoir-faire techniques hérités (artisanat, produits du terroir, produits AOC).
- ◆ Les musées évoquant la mémoire rurale ou ouvrière.
- ◆ Les langues régionales et autres traditions orales ou écrites.
- ◆ Les fêtes et foires traditionnelles.
- ◆ Les manifestations culturelles.
- ◆ Les sites et rituels de tradition spirituelle ou religieuse.

### **3-La notion d'attractivité culturelle**

On peut mettre en valeur plusieurs conceptions de la notion d'attractivité culturelle.

#### **➤ L'attractivité liée à l'offre culturelle**

Il s'agit d'une attractivité liée à la qualité de notre offre culturelle (quantitative et qualitative), sa diversité, sa densité, son originalité. Il est très difficile d'avoir une approche quantitative de cette représentation. Cette attractivité vise à attirer des visiteurs (étrangers et nationaux) sur notre territoire. Il convient, face à cette notion, de demeurer réaliste. D'après le Commissariat Général au Plan, seuls 5% des touristes pratiquent un tourisme essentiellement culturel. Il s'agit donc d'une simple niche de développement économique mais qui peut s'avérer déterminante pour la transformation de l'image d'un territoire.

A ce titre, notre agglomération disposera d'éléments patrimoniaux majeurs : le patrimoine Le Corbusier à Firminy, la future Cité du Design (imaginée par Finn Geipel) et le Zénith à Saint Etienne (Dessiné par Norman Foster). Elle pourra aussi compter sur des manifestations d'envergure internationale comme la Biennale du Design.

L'attractivité culturelle repose aussi sur des activités et pratiques (expositions, spectacles, festivals etc) qu'il convient de valoriser et qui n'existent que par le rôle que jouent leurs organisateurs, les citoyens ou les associations. La conjonction de la présence de «locomotives culturelles» et des activités culturelles constitue un atout essentiel pour l'attractivité d'un territoire. Cette dernière doit néanmoins s'inscrire dans une approche l'attractivité globale d'un «territoire à vocations multiples», culturelles ou non, dans lequel les visiteurs se livreront à des activités à la fois culturelles et de loisirs très diverses.

### ➤ **L'attractivité liée à la perception externe**

L'attractivité culturelle comporte aussi une dimension économique évidente. Les retombées qu'elle génère au niveau du tourisme sont avérées. Ainsi, pour de nombreuses études, les 150 premiers festivals de France produisent 4€ de retombées économiques pour 1€ investi. De même, une attractivité culturelle forte peut être un élément fondamental pour l'implantation d'activités économiques. Au moment où l'économie du savoir devient une réalité, l'attractivité culturelle ou de loisir constituera un élément non négligeable dans le choix d'implantation des entreprises et donc un facteur discriminant majeur dans la concurrence entre les territoires.

L'attractivité constitue alors un levier d'action majeur. Les exemples les plus célèbres sont :

- ✓ **Bilbao :** l'ouverture du musée Guggenheim qui a contribué à une profonde modification de l'image d'une ville en récession. Son impact économique, tant au niveau touristique que du développement d'activités, est désormais avéré. En ce sens, et selon une étude menée par le Musée et coordination avec KPMG, l'effet économique direct du Musée, c'est-à-dire l'activité économique générée suite à son ouverture le 31 décembre 2001, s'est élevé à 775 millions d'euros, soit quasiment 10 fois le coût de l'investissement initial. 120 millions d'euros correspondent aux revenus fiscaux supplémentaires (revenus fiscaux au bénéfice du Trésor basque en conséquence des activités engendrées par le Musée), qui à eux seuls, dépassent le coût de l'investissement.
- ✓ **Glasgow et Lille :** ces deux agglomérations ont été capitales européennes de la culture. L'impact médiatique et le développement d'une image positive, venant contrebalancer celle de villes en récession, ont contribué à la renaissance des deux agglomérations. Ainsi, d'après l'INSEE, il apparaît que :

**«L'activité de certains secteurs s'est trouvée dopée en 2004 par le regain de fréquentation de la métropole lilloise. Ainsi, les chiffres d'affaires de l'hôtellerie et de la restauration auraient progressé davantage à Lille intra-muros que dans le reste de la région. Les résultats disponibles, qui ne concernent que l'activité des établissements uniques d'entreprises exclusivement implantées dans la région<sup>1</sup>, évaluent à environ 15% la progression du chiffre d'affaires de l'hôtellerie lilloise et à seulement à 2% celle de l'hôtellerie régionale. La restauration aurait bénéficié dans des proportions comparables d'une année favorable avec +11% à Lille et +3% dans l'ensemble de la région, toujours en ce qui concerne les établissements uniques d'entreprises monorégionales.»**

De même, pour 45% des lillois, cet événement a contribué à faire de Lille, une grande métropole européenne tandis que pour 30% d'entre eux il a généré d'importantes retombées économiques<sup>2</sup>.

Pour répondre à ces deux défis (tourisme et implantation d'activités économiques) l'image culturelle du territoire, en d'autres termes à la façon dont le territoire de notre agglomération est perçu à l'extérieur, joue un rôle essentiel. Là aussi, on comprend mieux l'importance de disposer de pôles d'attractivité culturelle clairement identifiés permettant de créer une dynamique qui serait

<sup>2</sup> Etude Sofres Janvier 2005

d'autant mieux desservie qu'un ensemble de pratiques culturelles pourrait venir les compléter.

## L'enquête du Conseil de développement de Saint Etienne Métropole

### **1-Contexte**

La Commission 2 du Conseil de Développement de Saint Etienne Métropole a souhaité dresser un inventaire aussi exhaustif que possible des éléments qui jouent un rôle dans l'élaboration de l'attractivité culturelle de notre territoire.

Un groupe de travail a été constitué sous la conduite de Michel Mazziotta avec comme personnes participantes : Nora Chihab, Christian Bouget et Pierre Gonon.

Un questionnaire a été adressé aux 43 communes composant Saint Etienne Métropole (reproduit en annexe 1).

### **2-Les principaux résultats du questionnaire**

#### ➤ **Eléments quantitatifs**

Les principaux résultats du questionnaire sont reproduits en annexe 2.

Le questionnaire nous a été retourné par 23 communes. Ces communes, représentant **309.431 habitants** de l'agglomération (environ 75% du nombre total des habitants).

Sur l'ensemble du panel, on compte **336 associations** œuvrant dans le champ de la culture et du patrimoine, 55 d'entre elles (16% du total) sont identifiées comme des associations «fortes».

**Elles bénéficient de 4.891.268€ de subventions (subvention moyenne / association : 14.577€) ce qui représente un effort de 15,80€/habitant/an.**

On recense ainsi :

- ✓ 24 bibliothèques
- ✓ 27 salles de spectacles et concerts
- ✓ 16 théâtres
- ✓ 12 musées ou salles d'exposition
- ✓ 10 salles de cinéma
- ✓ 04 lieux de culture scientifique ou technique
- ✓ 45 manifestations théâtrales (ajouter les saisons des villes de Saint Etienne/Firminy et Saint Chamond)
- ✓ 65 manifestations musicales (ajouter les saisons des villes de Saint Etienne/Firminy et Saint Chamond)
- ✓ 90 festivals

#### ➤ **Patrimoine architectural, une vision assez claire**

On peut considérer que les communes ayant répondu disposent d'une vision assez claire de leur patrimoine architectural. Le questionnaire soumis proposait 4 choix possibles : Monuments, Patrimoine immobilier, Habitat traditionnel et Patrimoine industriel.

Dans 69% des cas, les communes reconnaissent disposer d'un patrimoine architectural digne d'intérêt.



### ➤ **Patrimoine élargi, une réelle prise de conscience**

Les communes sont conscientes de disposer d'un patrimoine ne se limitant pas aux seuls aspects architecturaux. Les éléments mis en valeur sont :

✓ Patrimoine naturel :	73% des cas
✓ Fêtes ou foires traditionnelles	69% des cas
✓ Petit patrimoine	78% des cas
✓ Savoirs-faire traditionnels	26% des cas

Il faut noter le résultat assez surprenant concernant les savoirs-faire traditionnels qui ne sont recensés que dans 26% des cas alors même que près de 60% des communes ayant répondu reconnaissent disposer d'un patrimoine industriel d'intérêt.

### ➤ **Les bénévoles, un rôle essentiel**

Ces manifestations sont avant tout le fait de bénévoles puisque dans 45% des cas, les communes reconnaissent faire appel à eux exclusivement. Dans 34% des cas, les communes font appel à la fois à des professionnels et à des bénévoles. Dans seulement 14% des cas, les collectivités font appel exclusivement à des professionnels

### ➤ **Communication, un potentiel sous exploité**

Pour 60% des communes, une politique de communication spécifique est mise en place alors que 27% d'entre elles n'en conduisent aucune. Résultat direct de cette situation, l'absence de retombées économiques puisque pour 55% d'entre elles il n'y aurait aucune retombée économique contre 32% admettant des retombées.

### ➤ **Des retombées jugées peu satisfaisantes**

Même si les retombées médiatiques sont importantes (69% des communes admettent en avoir contre 23% reconnaissant n'avoir aucune retombée), il n'en demeure pas moins vrai que ces retombées, qu'elles soient économiques et médiatiques, sont jugées peu satisfaisantes par 41% des communes (23% les jugeant satisfaisantes). Notons aussi que 32% des communes ayant répondu ne se prononcent pas sur cette question.

### ➤ **Quelles actions ultérieures ?**

Il a semblé intéressant de vérifier la volonté des communes de conduire des actions de promotion, dans les mois ou années à venir, des différents éléments du patrimoine élargi. Les résultats sont pour le moins contrastés. Ainsi, si la patrimoine naturel et les manifestations culturelles devraient faire l'objet de politiques de promotion (environ 50% des cas) seules 23% des communes souhaitent promouvoir leurs fêtes traditionnelles ou foires (37% ne conduiraient aucune politique spécifique dans un futur proche).

Il faut noter qu'en moyenne 33% des communes ne se prononcent pas sur leurs intentions dénotant, peut être, la présence d'un socle assez élevé de collectivités en attente d'actions fortes de la part de l'agglomération afin de renforcer l'attractivité culturelle du territoire.

### **3-Les propositions formulées par les communes interrogées**

#### ➤ **Les demandes**

Voici la liste complète des attentes des communes telles qu'elles ont été formulées :

- I. Amélioration de la délocalisation des spectacles à l'échelle de l'agglomération.
- II. Renforcer la cohésion des politiques culturelles du territoire.
- III. Renforcer la dimension culturelle de la commission «Culture» de Saint Etienne Métropole
- IV. Soutien renforcé, sur le plan technique et financier, de certaines manifestations.
- V. Développement de la culture de proximité.
- VI. Mise en réseau des différentes manifestations locales.
- VII. Mise en synergie des lieux représentatifs du petit patrimoine.
- VIII. Décentralisation des concerts et expositions vers les zones rurales.
- IX. Permettre aux enfants des communes rurales de l'agglomération d'accéder plus facilement aux équipements culturels de l'agglomération.
- X. Mise en réseau des différents sites touristiques de l'agglomération
- XI. Améliorer la coordination entre les différentes manifestations et les sites.
- XII. Développement du patrimoine culturel grâce à des documents de communication et regroupement des offres.
- XIII. Développement des expositions itinérantes.
- XIV. Mise à disposition de salles de musique avec possibilité d'enregistrement.
- XV. Information générale sur les actions culturelles conduites sur l'ensemble du territoire.
- XVI. Renforcement de l'accompagnement des collectivités locales dans leurs actions en faveur de la culture.
- XVII. Meilleure identification des équipements culturels et de leur offre sur l'ensemble du territoire.
- XVIII. Manque d'un lieu et/ou d'un événement dédié à la diffusion du jazz.
- XIX. Manque de lieux d'exposition accessibles au secteur associatif et aux artistes indépendants.
- XX. Manque de lieux pluridisciplinaires de type «Friche artistique» offrant des espaces de travail encadrés par des professionnels.

#### ➤ **Synthèse des demandes**

- ✓ **Le rôle de Saint Etienne Métropole :** Pour les communes ayant répondu au questionnaire le rôle essentiel de l'agglomération est de mutualiser les moyens pour venir potentialiser les actions locales. Des demandes sont exprimées pour que Saint Etienne Métropole apporte un soutien logistique, financier et humain à certaines actions.
- ✓ **Démocratiser l'offre culturelle :** Renforcement de l'accessibilité aux équipements culturels, notamment ceux de la ville centre, pour les enfants ou les personnes éloignées de l'offre culturelle. Cette démocratisation passerait aussi par la création de manifestations itinérantes à l'échelle de Saint Etienne Métropole ou par le renforcement de la politique culturelle à l'échelle du territoire.
- ✓ **Mise en réseau :** De nombreuses communes suggèrent qu'une véritable mise en réseau des manifestations culturelles, des lieux de patrimoine ou de la communication puisse être étudiée.

- ✓ **Accroître la visibilité de l'offre culturelle** : La promotion des équipements culturels devrait être assurée sur l'ensemble du territoire de Saint Etienne Métropole

## **Propositions pour le renforcement de l'attractivité culturelle - Préconisations**

### **1-Quel rôle pour Saint Etienne Métropole ?**

Saint Etienne Métropole pourrait jouer un rôle essentiel dans le renforcement de l'attractivité culturelle en contribuant à la rationalisation de l'offre culturelle sur son territoire tout en respectant les spécificités locales. L'agglomération pourrait aussi jouer un rôle non négligeable dans l'émergence d'une perception partagée du patrimoine culturel local.

La connaissance de ce patrimoine permettra notamment :

- a) De faire émerger une identité commune et partagée par l'ensemble des communes de l'agglomération renforçant ainsi leur cohésion autour d'un grand projet de développement commun.
- b) De contribuer au renforcement de la cohésion sociale par une meilleure connaissance des spécificités des pratiques culturelles et du patrimoine de l'ensemble des communes constituant l'agglomération.
- c) De créer une dynamique de l'excellence culturelle dont les effets bénéfiques sont évidents notamment en ce qui concerne le développement économique.

L'effort de rationalisation repose sur une évaluation aussi précise que possible du patrimoine existant tant dans sa dimension architecturale que dans celle de patrimoine élargi (fêtes traditionnelles, petit patrimoine, savoirs-faire traditionnels, patrimoine naturel etc). L'évaluation doit permettre de dégager de manière concrète les synergies pouvant être mises en œuvre au niveau des différentes communes de l'agglomération.

L'évaluation devrait aussi mettre l'accent sur les activités culturelles afin d'éviter toute approche statique se limitant à un simple inventaire des éléments existants. Le rôle des acteurs de la culture (professionnels, bénévoles, citoyens) est déterminant car ils assurent la véritable mise en valeur du patrimoine.

Des actions communes pourraient être ainsi développées afin de renforcer leur visibilité sur le territoire et à l'extérieur de celui-ci. Par ailleurs, cet effort de rationalisation dans l'offre devrait contribuer à optimiser les ressources financières allouées par l'ensemble des communes.

Afin de favoriser le renforcement de la cohésion sociale, certaines communes mettent en avant la nécessité de renforcer l'accessibilité, notamment des scolaires, aux grands équipements culturels ou aux musées. Des actions pourraient être imaginées en ce sens favorisant la mise en réseau des compétences des acteurs culturels locaux, des écoles et de la STAS. Saint Etienne Métropole pourrait offrir le cadre naturel de rencontre pour tous ces acteurs. Au surplus, dans la future architecture des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) il peut sembler opportun d'inscrire une réflexion forte sur cette question.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'offre culturelle voit son potentiel grandement découpé si elle s'inscrit dans une approche plus globale d'offre de loisirs mettant

en synergie toutes les dimensions du temps libre. A cet effet, Saint Etienne Métropole pourrait construire une véritable politique d'offre culturelle, festive et de loisirs mettant en réseau les différentes richesses locales et permettant de proposer des «produits» touristiques.

Ces actions ne pourront être réellement efficaces sans une politique de communication adéquate et dotée des moyens suffisants pour atteindre les objectifs fixés. L'information des habitants de l'agglomération est un facteur fondamental que de nombreuses communes semblent demander avec force. Une information qui doit se construire à deux niveaux :

- 1) **Le niveau local** : afin d'informer les habitants de la diversité de l'offre culturelle et de les informer de l'ensemble des opportunités existantes.
- 2) **Le niveau externe** : la très grande diversité des pratiques culturelles et la richesse du patrimoine élargi local doivent contribuer au rayonnement de l'agglomération stéphanoise au niveau régional, national et international. A cet effet, le renforcement des relations avec l'agglomération de Lyon serait une piste à poursuivre après la mise en place de l'Agenda Métropolitain fin 2005.

## **2-Pistes d'actions**

Le groupe de travail, fort des enseignements tirés du travail d'analyse des questionnaires, a conduit des travaux de recherche complémentaires. L'ensemble des propositions formulées est illustré par des références concrètes que d'autres communautés urbaines ou pays ont déjà mises en œuvre.

Le groupe de travail considère que ces pistes de réflexion doivent toutes être appréciées à l'aune d'un triptyque qui constitue, dans nos sociétés actuelles, le socle de la réussite des opérations d'attractivité culturelle :

- ✓ L'existence de lieux identifiés à forte valeur ajoutée patrimoniale ou culturelle, servant de fondement à des opérations culturelles.
- ✓ La mise en place de grands événements culturels contribuant à asseoir la notoriété du territoire. Evénements mis en synergie avec les actions locales conduites par le tissu associatif.
- ✓ Une forte adhésion populaire permettant d'impliquer les citoyens et transformant l'image et leur perception de la ville.

Nous pouvons distinguer plusieurs catégories d'action :

- **Améliorer la connaissance du patrimoine et des activités culturelles.** Cet inventaire permet d'évaluer le potentiel réel du patrimoine local favorisant la préservation de la mémoire locale (renforcement de la cohésion par la connaissance de l'identité locale) ou le repérage des facteurs permettant d'accroître la notoriété extérieure du territoire. Des éléments essentiels figurent déjà dans le porter à connaissance réalisé en 2005 dans le cadre du SCOT. L'inventaire doit aussi permettre de mieux connaître l'ensemble des activités culturelles (théâtre, festivals, savoirs-faire, fêtes ou foire, etc) qui contribuent à la vie culturelle locale. ***La connaissance de l'ensemble des pratiques culturelles est fondamentale en tant***

***qu'élément de la cohésion sociale et expression de la richesse et de la diversité de la région stéphanoise.***

- **Favoriser l'appropriation du patrimoine et sa transmission.** Il s'agit de faciliter l'appropriation par la population du patrimoine existant afin de renforcer la cohésion sociale locale. Cela passe par :
  - ✓ La découverte du patrimoine local par la population :
    - Réalisation d'un dictionnaire du patrimoine local
    - Amélioration de la lisibilité des monuments existants
    - Création de lieux de mémoire
    - Création de lieux d'interprétation
    - Mise en œuvre d'actions de sensibilisation à partir d'un centre de culture de documents pédagogiques ou de visites guidées.
  - ✓ La création d'une nouvelle dynamique visant à restaurer la fierté des habitants envers leur territoire
  - ✓ La mise en œuvre d'une politique de transmission des savoir-faire locaux et plus généralement du patrimoine immatériel :
    - Réalisation d'un guide des savoir-faire
    - Création d'un site de démonstration des techniques artisanales locales
    - Diffusion de la culture locale (langues, patois, danses etc).
    - Mise en valeur des fêtes traditionnelles.
  - ✓ Des actions en faveur de la restauration ou la mise en valeur du patrimoine.
  - ✓ Des actions visant au développement d'animations autour ou ayant pour cadre le patrimoine local.
- **Développer l'action culturelle événementielle.** Sur l'ensemble du territoire de l'agglomération il existe une offre diversifiée et de grande qualité. Le développement est donc moins à rechercher par une création d'événements supplémentaires que par une recherche de synergies entre les différents événements existants.  
L'agglomération pourrait envisager la création d'un grand événement culturel récurrent, par exemple tous les étés, sur l'ensemble de son territoire. D'autres agglomérations ont lancé des événements comparables (Biennale de la danse à Lyon, Jazz à Vienne, Festival de la Chaise-Dieu, Festival du 1<sup>er</sup> film d'Annonay, Festival de théâtre de rue d'Aurillac et Anneau Bleu à Lille en 2007) permettant une forte implication des citoyens dans un projet culturel d'ampleur contribuant à leur rayonnement. Un appel à candidature, pour des projets s'inscrivant dans le patrimoine local pourrait être mise en œuvre.
- **Soutenir les activités culturelles.** Saint Etienne Métropole peut-elle s'investir dans le soutien aux pratiques culturelles locales ? La question mérite d'être posée au moment même où l'agglomération devient compétente en matière de Politique de la Ville dans le cadre des futurs Contrats Urbains de Cohésion Sociale.  
En tout état de cause, une telle politique supposerait la définition de critères de sélection, d'évaluation et de vérification des impacts des

actions soutenues de nature à fournir des éléments objectifs de décision à Saint Etienne Métropole. Le groupe de travail préconise, à ce sujet, le recours à la technique du conventionnement qui permet d'assurer le développement de manifestations sans grever les finances publiques.

- **Promouvoir l'offre culturelle locale.** Il est essentiel de prévoir une politique de promotion des territoires ce qui suppose, notamment, que soient pris en compte les coûts qu'elle génère. En plus d'opérations de communication classique d'autres actions peuvent être initiées :
  - ✓ Création de « produits touristiques» à partir du patrimoine local.
  - ✓ Organisation d'une offre touristique globale coordonnée :
    - Mise en réseau des sites patrimoniaux.
    - Création d'événements à l'échelle du territoire.
    - Information des professionnels du tourisme.
    - Mise en place «d'ambassadeurs» du territoire.
  - ✓ Mise en avant de la qualité patrimoniale et des activités culturelles du territoire grâce à la création de labels qualitatifs.
  - ✓ Mutualisation des opérations de communication, notamment dès lors que ces opérations dépassent le cadre de l'agglomération et contribuent à son rayonnement extérieur.
  
- **Promouvoir le renforcement de la cohésion sociale.** Le succès des politiques visant la promotion de l'attractivité culturelle repose, en grande partie, sur l'implication active des citoyens. Ces derniers deviennent ainsi des acteurs majeurs du «vivre ensemble» par l'exercice de pratiques culturelles les conduisant à mieux appréhender l'altérité et donc à comprendre les différences d'une société en pleine mutation. La culture devient ainsi un levier puissant sur lequel il est possible d'agir pour développer des pratiques concrètes de la tolérance.

**ANNEXES**



**Annexe 1 : Questionnaire adressé aux communes de Saint Etienne  
Métropole**



Conseil de  
Développement

## GROUPE DE TRAVAIL « ATTRACTIVITE CULTURELLE » Questionnaire

Mairie de .....

➤ Nombre d'habitants : .....

➤ Nombre d'associations culturelles dans votre commune : .....

➤ Budget total destiné aux associations ou organismes  
(manifestations culturelles de référence) : .....

➤ Pouvez-vous nous préciser les critères d'attribution ?

.....  
.....  
.....  
.....

➤ Disposez-vous sur votre commune :

de théâtres	<input type="checkbox"/>	Combien ? .....
d'Opéras	<input type="checkbox"/>	Combien ? .....
de salles de cinéma	<input type="checkbox"/>	Combien ? .....
de salles de spectacles et de concerts	<input type="checkbox"/>	Combien ? .....
de bibliothèques	<input type="checkbox"/>	Combien ? .....
de musées ou lieux d'exposition	<input type="checkbox"/>	Combien ? .....
d'associations culturelles fortes	<input type="checkbox"/>	Combien ? .....
de lieux de Culture scientifique et technique	<input type="checkbox"/>	Combien ? ....

➤ Quelles sont les genres de manifestations culturelles se déroulant dans votre commune :

Théâtrales	<input type="checkbox"/>	nombre : .....
Manifestations musicales	<input type="checkbox"/>	nombre : .....
Cinéma	<input type="checkbox"/>	nombre : .....
Festivals ou autres manifestations culturelles	<input type="checkbox"/>	..... nombre :
Divers	<input type="checkbox"/>	

Précisez lesquels : .....

.....

Observations.....

.....

➤ Ces manifestations sont en général le fait de :

Professionnels	<input type="checkbox"/>
Bénévoles (tissu associatif)	<input type="checkbox"/>

➤ Mettez-vous en œuvre une politique de communication spécifique destinée à valoriser ces manifestations? OUI  NON

➤ Disposez-vous d'un patrimoine architectural :

- |                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| Monuments             | <input type="checkbox"/> |
| Patrimoine immobilier | <input type="checkbox"/> |
| Habitat traditionnel  | <input type="checkbox"/> |
| Patrimoine industriel | <input type="checkbox"/> |

➔ Si OUI, mettez-vous en œuvre une politique destinée à le valoriser ?

- OUI  NON

➔ Si OUI, sur quels acteurs vous appuyez vous ?

- Sur aucun, il s'agit d'une action exclusivement conduite par la commune
- Sur les associations
- Sur d'autres collectivités
- Autres acteurs
- Précisez lesquels : .....
- .....

➤ Le patrimoine ne se limite pas aux seuls aspects architecturaux, est-ce que votre commune comporte d'autres éléments susceptibles d'intérêt :

- ➔ Patrimoine naturel Oui Non  
Précisez .....
- .....
- ➔ Savoir-faire traditionnels Oui Non  
Précisez .....
- .....
- ➔ Fêtes ou foires traditionnelles Oui Non  
Précisez .....
- .....
- ➔ Sites de tradition spirituelle ou religieuse Oui Non  
Précisez .....
- .....
- ➔ Petit patrimoine OUI Non  
(maisons de caractères, lieux de mémoire, chapelles etc)  
Précisez .....
- .....

➤ Y-a-t-il des retombées économiques ? OUI  NON

➔ Si OUI, à quel niveau :

- |                   |                          |
|-------------------|--------------------------|
| Hôtellerie        | <input type="checkbox"/> |
| Restauration      | <input type="checkbox"/> |
| Tourisme          | <input type="checkbox"/> |
| Visite culturelle | <input type="checkbox"/> |

➤ Y-a-t-il des retombées médiatiques ? OUI  NON

➔ Si OUI, par quel biais :

- |               |                          |
|---------------|--------------------------|
| Presse écrite | <input type="checkbox"/> |
| Radio         | <input type="checkbox"/> |

Télévision

➔ Si NON, précisez .....

.....

.....

➤ Estimez-vous que ces retombées soient satisfaisantes ? OUI

NON

➔ Si NON, dans les prochains mois ou années, comptez-vous développer des actions en faveur de:

➔ Patrimoine naturel Oui Non

Précisez .....

.....

➔ Fêtes ou foires traditionnelles Oui Non

Précisez .....

.....

➔ Salles de spectacle OUI Non

Précisez .....

➔ Manifestations culturelles OUI Non

Précisez .....

➔ Sites de tradition spirituelle ou religieuse Oui Non

Et/ou rites de traditions culturelles ou religieuses

Précisez .....

➔ Petit patrimoine OUI Non

(maisons de caractères, lieux de mémoire, chapelles etc)

Précisez .....

➤ D'après vous, quel manque peut-on combler en matière culturelle sur l'agglomération stéphanoise ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de bien vouloir retourner le questionnaire avant le **17 mars 2006** au :

**Conseil de Développement**  
**Saint-Etienne Métropole**  
**35 rue Pierre et Dominique Ponchardier**  
**BP 23**  
**42009 SAINT ETIENNE Cédex 02**

Ces informations ne seront en aucun cas communiquées et ne serviront que de piste de réflexions pour le Conseil de Développement

## Annexe 2 : Principaux résultats du questionnaire

<b>Nombre de communes ayant répondu :</b>	23
<b>Nombre d'associations culturelles :</b>	336
<b>Montant global des subventions accordées :</b>	4.891.268 €

### Critères d'attribution :

Actions en faveur des jeunes, actions en faveur du grand public, actions en faveur des équipements culturels publics, sur projet spécifique, en fonction des besoins financiers et des projets, impact sur le territoire, intérêt du projet pour la population, rayonnement extérieur

### Disposez vous sur votre commune de :

Théâtres	16	
Opéras		01
Salles de cinéma	10	
Salles de spectacles et concerts	27	
Bibliothèques		24
Musée ou lieux d'exposition		12
Associations culturelles fortes	55	
Lieux de culture scientifique ou technique		04

### Quelles sont les genres de manifestations culturelles se déroulant dans votre commune :

Théâtre (Ajouter festival St Chamond + saison)	41 à 44
Manifestations musicales (ajouter saison culturelle St Chamond)	58 à 63
Cinéma	1 (festival)
Festivals ou autres manifestations culturelles	89 à 93
Divers (précisez lesquels)	

### Ces manifestations sont en général le fait de :

Professionnels	3
Bénévoles (tissu associatif)	10
Les deux	9

Mettez-vous en œuvre une politique de communication spécifique destinée à le valoriser ces manifestations?

Oui	13
Non	06

Disposez-vous d'un patrimoine architectural :

Monuments	12	
Patrimoine immobilier	09	
Habitat traditionnel		05
Patrimoine industriel		12

**Si oui, mettez-vous en œuvre une politique destinée à le valoriser ?**

Oui	14
Non	01

**Si oui, sur quels acteurs vous appuyez vous ?**

Sur aucun, il s'agit d'une action exclusivement conduite par la commune

05

Sur les associations 11

Sur d'autres collectivités 08

Autres acteurs : CDRA, presse, SMAGL

Le patrimoine ne se limite pas aux seuls aspects architecturaux, est-ce que votre commune comporte d'autres éléments susceptibles d'intérêt :

-Patrimoine naturel Oui 17 Non 1

-Savoir-faire traditionnels Oui 6 Non 4

-Fêtes ou foires traditionnelles Oui 16 Non 1

-Sites de tradition spirituelle ou religieuse Oui 7 Non 6

-«Petit patrimoine» (maisons de caractères, lieux de mémoire, chapelles etc)  
OUI 18 Non 0

**Y-a-t-il des retombées économiques :** Oui 9 Non 12

**A quel niveau ?**

Hôtellerie 03

Restauration 07

Tourisme 04

Visite culturelle 02

**Y-a-t-il des retombées médiatiques :** Oui 16 Non 5

**A quel niveau ?**

Presse écrite 16

Radio 03

Télévision 05

**Estimez-vous ces retombées satisfaisantes ?** Oui 7 Non

9

NSP : 7

Dans les prochains mois ou années, comptez-vous développer des actions en faveur:

-Patrimoine naturel 4	Oui	11	Non	
	NSP :	8		
-Fêtes ou foires traditionnelles	Oui	5	Non	9
	NSP :	9		
-Salles de spectacles 6	Oui	9	Non	
	NSP :	8		
-Manifestations culturelles 4	Oui	12	Non	
	NSP :	7		
-Sites de tradition spirituelle ou religieuse 12	Oui	2	Non	
	NSP :	9		
-Petit patrimoine (maisons de caractères, lieux de mémoire, chapelles etc)	Oui	9	Non	6
	NSP :	8		

### **Propositions :**

- Amélioration de la délocalisation des spectacles à l'échelle de l'agglomération.
- Renforcer la cohésion des politiques culturelles du territoire.
- Renforcer la dimension culturelle de la commission «Culture» de Saint Etienne Métropole
- Soutien renforcé, sur le plan technique et financier, de certaines manifestations.
- Développement de la culture de proximité.
- Mise en réseau des différentes manifestations locales.
- Mise en synergie des lieux représentatifs du petit patrimoine.
- Décentralisation des concerts et expositions vers les zones rurales.
- Permettre aux enfants des communes rurales de l'agglomération d'accéder plus facilement aux équipements culturels de l'agglomération.
- Mise en réseau des différents sites touristiques de l'agglomération
- Améliorer la coordination entre les différentes manifestations et les sites.
- Développement du patrimoine culturel grâce à des documents de communication et regroupement des offres.
- Développement des expositions itinérantes.
- Mise à disposition de salles de musique avec possibilité d'enregistrement.
- Information générale sur les actions culturelles conduites sur l'ensemble du territoire.
- Renforcement de l'accompagnement des collectivités locales dans leurs actions en faveur de la culture.
- Meilleure identification des équipements culturels et de leur offre sur l'ensemble du territoire.
- Manque de lieux d'exposition accessibles au secteur associatif et aux artistes indépendants.

- Manque de lieux pluridisciplinaires de type «Friche artistique» offrant des espaces de travail encadrés par des professionnels.
- Manque d'un lieu dédié à la diffusion du jazz.

### Annexe 3 : Comparatif de résultats

Le groupe de travail a tenu à mettre en évidence le poids des trois principales communes de l'agglomération (Saint Etienne / Saint Chamond / Firminy) dans les résultats globaux de l'enquête réalisée.

	Ensemble des communes ayant répondu au questionnaire	Saint Etienne – Firminy – Saint Chamond	Poids des 3 communes dans le total
Population des l'échantillon	309.431	243.216	78,60%
Nombre d'associations	336	290	86,30%
Subventions allouées aux associations	4.891.268€	2.960.000€	60,50%
Subvention moyenne / association	14.577€	10.206€	70,00%
Effort moyen/an/habitant	15,80€	12,17€	77,00%